

**Groupe Valor**  
**SAS à capital variable**  
**4 rue des Maltôtiers 45000 Orléans**  
**RCS Orléans 891 683 732**  
**(ci-après la « Société »)**

**Extrait certifiée conforme du procès-verbal des délibérations DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**EXTRAORDINAIRE DU 25 JUILLET 2025**

**PREMIÈRE RÉOLUTION**

**Démission de la société EH Capital de son mandat de Président et Directeur Général**

L'Assemblée,

après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la société EH Capital de ses fonctions de Président et Directeur Général de la Société,

**constate** la démission de de la société EH Capital de ses fonctions de Président en date du 25 juillet 2025.

Nombre de voix exprimées : 680 095

Votes pour : 680 095

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

**Modification statutaire de l'article 11 concernant le report de la limite d'âge du Président**

L'Assemblée,

**décide** de modifier les statuts de la Société pour modifier l'âge limite du Président en passant cette dernière de 75 ans à 85 ans. En conséquence, la nouvelle rédaction de l'alinéa concerné de l'article 11 est la suivante :  
« Le mandat du Président est renouvelable sans limitation. Toutefois, le Président ne peut être âgé de plus de 85 ans révolus. Si le Président atteint cette limite d'âge au cours de son mandat, il est réputé démissionnaire d'office à la date de clôture de l'exercice au cours duquel cet âge est atteint. »

Nombre de voix exprimées : 680 095

Votes pour : 560 096

Votes contre : 119 999

Abstentions : 0

**La résolution est adoptée.**

## TROISIÈME RÉOLUTION

### Insertion de l'article 12 relatif au Directeur Général

L'Assemblée,

**décide** d'insérer l'article 12 intitulé « Article 12 – Le Directeur Général » tel que ci-dessous :

« Article 12 - LE DIRECTEUR GENERAL

La société est dirigée par un Directeur Général, associé de la société.

Le Directeur Général est désigné par décision collective des Associés à la majorité requise conformément à l'article 16 des statuts lors d'une assemblée générale pour la durée du mandat du Président.

Le Directeur général est investi des pouvoirs identiques à ceux du Président et nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social. Le Directeur Général dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président.

En cas de cessation des fonctions du Président, le Directeur Général reste en fonction, sauf décision contraire de l'Associé unique ou des Associés, et jusqu'à la nomination du nouveau Président.

En cas de décès, démission ou empêchement du Directeur Général d'exercer ses fonctions, supérieur à deux mois, il est pourvu à son remplacement par une personne désignée par décision collective des Associés. Le Directeur Général remplaçant ne demeure en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Après accord du président, le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

La collectivité des Associés fixera, le cas échéant, la rémunération du Directeur Général.

Le Directeur Général peut être révoqué à tout moment, sans qu'il soit besoin d'un juste motif, par décision collective des Associés, sur proposition du Président »

Nombre de voix exprimées : 680 095

Votes pour : 680 095

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

## QUATRIÈME RÉOLUTION

### Modification de l'article 13 concernant la périodicité des comités de suivi

L'Assemblée,

**décide** de modifier l'article 13 des statuts afin de réduire la périodicité maximale entre deux réunions du Comité de Suivi de quatre mois à deux mois. En conséquence, la nouvelle rédaction de l'alinéa concerné de l'article 13 est la suivante :

« Le Comité de suivi se réunit par tous moyens (réunion physique, téléphonique, par visioconférence) aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins une fois tous les deux mois, sur la convocation du Président faite par tout moyen écrit. »

Nombre de voix exprimées : 680 095

Votes pour : 680 095

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

## CINQUIÈME RÉOLUTION

**Nomination de la société HIC, représentée par son Président, Jean-Yves Helmer, au poste de Président**

L'Assemblée,

**décide**, de nommer en qualité de Président, pour une durée indéterminée à compter du 25 juillet 2025,

- **La société H investissements et conseils**, société par actions simplifiée (SAS), au capital de 18 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 791 401 201, dont le siège social est situé 21 Boulevard du Maréchal Joffre à 91490 Milly-la-Forêt.

-

- Nombre de voix exprimées : 680 095

- Votes pour : 560 096

- Votes contre : 119 999

- Abstentions : 0

**La résolution est adoptée.**

## SIXIÈME RÉOLUTION

**Nomination de Vincent Guillon, au poste de Directeur Général**

L'Assemblée,

**décide**, de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée à compter du 25 juillet 2025,

- **Monsieur Vincent Guillon**, né le 27 août 1985 à Châteauroux, demeurant à Chilleurs aux Bois (45170), 225 Lieu-dit La Martinière

Nombre de voix exprimées : 680 095

Votes pour : 680 095

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

## SEPTIÈME RÉOLUTION

### Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée,

**donne** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir tous dépôts et formalités de publicité légale et autres formalités requises.

Nombre de voix exprimées : 680 095

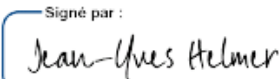
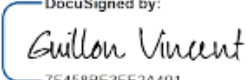
Votes pour : 680 095

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

H Investissements et conseil, Président, Représentée par Jean-Yves Helmer	Signé par :  65AE3754E9D843C...
Vincent Guillon, secrétaire,	DocuSigned by:  7F458BE3FE2A491...